



---

## CONTXTO

Réseau international pour la diffusion de textes dramatiques francophones

# CHARTRE DE COLLABORATION

---

## PRÉAMBULE

Dans le cadre de ses missions de soutien aux écritures dramatiques, ARTCENA, Centre national des arts du cirque, de la rue et du théâtre, travaille en lien avec le ministère de la Culture, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'Institut français et la SACD à un dispositif visant à mieux accompagner les auteurs de langue française à l'étranger et à contribuer ainsi à faciliter la diffusion de pièces écrites en français au-delà de l'espace francophone.

## GENÈSE

Les écritures dramatiques francophones, si vivaces dans l'hexagone, peinent à passer les frontières. Si la France accueille de nombreux auteurs et productions venus d'ailleurs, grâce notamment à différents soutiens institutionnels et à des structures d'accueil en résidence et de programmation, la réciproque s'avère plus fragile. Certains opérateurs français mènent une activité à l'international mais sur des formes plus visuelles que textuelles. En résumé, peu de dispositifs facilitent l'accompagnement de nos auteurs à l'étranger.

Le projet vise donc à soutenir et à mettre en réseau les différents intervenants qui contribuent à la diffusion de textes dramatiques français, en particulier les postes français à l'étranger et leurs partenaires locaux, et de favoriser ainsi la diffusion et la création de textes d'auteurs français dans le monde.

La traduction d'une pièce, certes indispensable, ne constitue que la première étape du long chemin vers la scène : il est primordial de la faire découvrir aux artistes et aux professionnels du pays qui pourront lui donner vie sur un plateau.

## OBJECTIFS DU RÉSEAU

- Mettre en réseau ceux qui participent à la traduction et à la diffusion des textes dramatiques francophones à l'étranger ;
- Répertorier les traductions existantes, en susciter de nouvelles en apportant des aides financières et en mutualisant les coûts, rendre les traductions aisément accessibles et les faire circuler dans le réseau ;
- Développer des outils de communication pour faire connaître les auteurs francophones auprès des professionnels étrangers ;
- Encourager les liens avec les professionnels locaux par l'organisation de lectures, de rencontres ;
- Promouvoir le partage d'expériences et de savoir-faire entre les membres du réseau.

## MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Le développement du réseau se fera par étapes, selon une logique linguistique, et il se centrera d'abord sur les pays anglophones, puis s'étendra aux zones hispanophones.

### Réunion plénière annuelle

Chaque année une réunion sera organisée avec les membres du réseau (de préférence en juillet, soit pendant le Festival d'Avignon, soit pendant les Ateliers de l'Institut français). Cette réunion sera l'occasion de faire un retour d'expérience, un partage entre pairs et d'échanger autour des textes proposés.

### Choix des pièces

Le réseau s'appuiera sur les sélections réalisées par des instances indépendantes, composées de professionnels représentatifs du paysage théâtral : la Commission nationale de l'Aide à la création dramatique, le jury des Grands Prix de Littérature dramatique ainsi que les comités d'experts constitués à l'international. Le coordinateur du réseau les proposera aux postes à l'étranger situés dans la zone linguistique définie, qui à leur tour pourront également proposer d'autres textes d'auteurs ayant été soutenus par les deux instances précédemment mentionnées.

L'aide du dispositif géré par ARTCENA sera accordée aux textes ayant récolté le plus grand nombre de vote, dans un ordre décroissant et jusqu'à ce que les fonds disponibles soient épuisés. Le montant global du dispositif pourra être amené à évoluer, en fonction des apports des membres contributeurs. Il est admis qu'un texte soit aidé, bien qu'il ait reçu un seul vote.

### Typologie et engagements des membres

Il existe trois types de membres : les membres contributeurs, les membres partenaires et les membres associés.

Les **membres contributeurs** sont ARTCENA, le ministère de la Culture (sous réserve de la répartition des crédits en loi de Finances), l'Institut français et la SACD : ils s'engagent à apporter une contribution financière au dispositif et n'ont pas de droit de vote.

Les **membres partenaires** opèrent dans la zone linguistique identifiée ont un droit de vote et s'engagent à :

- traduire a minima un texte par an,
- diffuser les textes traduits auprès des professionnels in situ,
- organiser des actions de promotions (lecture, présentation auprès de professionnels, rencontre avec l'auteur, etc.),

- partager leurs connaissances et expériences lors de la réunion plénière annuelle ;
- effectuer un suivi sur ces actions afin de les évaluer.

Les **membres associés** opèrent quant à eux en dehors de la zone linguistique identifiée, n'ont pas de droit de vote et s'engagent à :

- diffuser les textes traduits auprès des professionnels in situ,
- organiser des actions de promotions (lecture, présentation auprès de professionnels, rencontre avec l'auteur, etc.),
- partager leurs connaissances et expériences lors de la réunion plénière annuelle ;
- effectuer un suivi sur ces actions afin de les évaluer.

#### Rôle du coordinateur

ARTCENA est le coordinateur du réseau et, à ce titre, il remplit plusieurs fonctions :

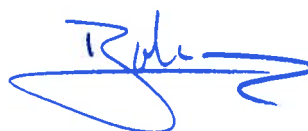
- Il assure la gestion et la coordination du dispositif ;
- Il réalise une présélection des pièces pouvant être traduites, à partir des textes soutenus par la Commission nationale de l'Aide à la création dramatique et le jury des Grands Prix de Littérature dramatique ;
- Il apporte une contribution financière à hauteur maximum de 2 500 € par traduction (et dans une limite de 15 000 € pour l'année 2018) ;
- Il se charge de concevoir des outils de connaissance des auteurs traduits dans la langue étrangère ;
- Il assure la diffusion des textes traduits auprès des professionnels des traductions, tant qu'elles ne sont pas publiées par un éditeur, via sa plateforme numérique ;
- Il contribue au développement et à la promotion du réseau.

Paris, le 27 février 2018

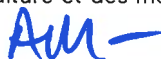
ARTCENA  
Gwénola David, directrice générale



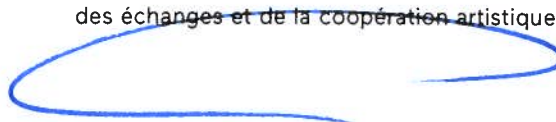
MINISTÈRE DE LA CULTURE  
Bertrand Munin, sous-directeur  
de la diffusion artistique et des publics



MINISTÈRE DES AFFAIRES DE L'EUROPE  
ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
Augustin Favereau, sous-directeur  
de la culture et des médias



INSTITUT FRANÇAIS  
Stephan Kutniak, directeur du département  
des échanges et de la coopération artistique



SACD  
Linda Corneille, directrice du Spectacle  
Vivant et directrice de la Promotion et de  
l'Action Culturelle

